

Toulouse, le 16 septembre 2024

---

**Décision prise par le Président de Réseau31**

**n°DP305- 2024**

---

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

**Considérant** le point A1-5 de la délégation de compétences au Président de Réseau31 ;

**Considérant que** le Conseil Départemental a attribué au titre de son programme d'aide en eau potable sur le programme 2021 un montant de crédits à hauteur de 989 427,51 €HT pour un total de 38 opérations et qui ont fait l'objet d'une décision attributive ;

**Considérant** les décisions prises par le Président de Réseau31, sollicitant l'attribution d'aide en subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du programme départemental Eau potable 2021 pour un montant total de travaux de 110 406,00 € pour ces 2 opérations,

**Considérant que** le règlement départemental en matière d'Alimentation en eau potable, d'Assainissement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales, impose le solde des crédits dans les 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de la décision attributive, soit au 31/12/2024 ;

**Considérant que** 2 opérations ne sont pas suffisamment abouties pour être en mesure de solder les crédits avant le 31/12/2024 et qu'il apparaît opportun d'abandonner les crédits départementaux sur ces projets ;

**décide**

**Article 1 :** de renoncer aux crédits attribués par le Conseil Départemental au titre du programme départemental Eau potable 2021 pour 2 opérations listées en annexe.

**Gilbert HEBRARD**

Vice-Président



*Annexe(s) : liste détaillée des opérations*

**Publié le**

**- 4 OCT. 2024**

**Annexe**

Année	Commission Territoriale	N° opération et Gide	Collectivités	Nature des travaux retenus à l'inscription	Montant HT de travaux demandés	Montant HT de travaux proposés	Montant subvention	Abandon
2021	CT15	31011-22 (15410)	ARBAS	Renouvellement du réseau d'adduction entre le captage et la réserve de tête 1ère tranche financière et solde Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	101 013,00 €	101 013,00 €	20 202,60 €	Abandon
2021	CT15	31447-8 (15612)	RAZECUEILLE	Renouvellement de réseau d'eau potable - Quartier Cazaril 1ère tranche financière et solde Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	9 393,00 €	10 086,00 €	2 017,20 €	Abandon
<b>TOTAL</b>					<b>110 406,00 €</b>	<b>111 099,00 €</b>	<b>22 219,80 €</b>	